



## 27 actions ...pour se pro-Gette-er dans l'avenir

Ce 2 juillet 2008 fut un grand moment pour notre rivière la Gette.  
Ses remous en parlent encore !

Le 1er programme d'actions, un document d'une grande importance dès aujourd'hui et pour demain, a été signé à Mélin, en présence de SAR le Prince Laurent. Chaque acteur (\*) s'est engagé à dialoguer; à échanger des informations, à s'écouter; mais surtout à agir et à coordonner ses actions avec celles des autres.

Pas de politique environnementale efficace sans participation citoyenne. Le contrat de rivière constitue le maillon essentiel de cette indispensable implication de tout un chacun. C'est bien là toute l'originalité et la force de la démarche : rassembler autour d'une même table, le long des berges, tous les acteurs concernés par le cours d'eau : pouvoirs publics, milieux associatifs, entreprises, chercheurs et scientifiques, riverains et utilisateurs.

Ce programme rassemble l'ensemble des actions relatives aux eaux de surface, menées sur le sous-bassin de la Gette durant les trois prochaines années. Il s'agit tant d'actions d'entretien et de réparation (menées par les gestionnaires des cours d'eau), que de sensibilisation (menées par des associations ou des structures communales : type CCATM ou autre).

Le Contrat de rivière Gette prévoit de nombreuses réalisations. L'intégralité du programme d'action est consultable sur notre site : [www.ccbw.be](http://www.ccbw.be). Dans ce numéro, vous trouverez l'illustration des principales actions tirées du programme 2008-2010.....qui ne se feront pas sans vous !

Hubert Reeves disait que, « à l'échelle cosmique, l'eau est plus rare que l'or », et quand on prend le temps de découvrir, gérer et protéger cette eau, on se rend compte qu'elle vaut davantage que l'or.

Qu'il me soit permis de féliciter tous les citoyens qui, depuis le début, se sont impliqués dans ce projet, ainsi que la dynamique cellule de coordination du CCBW. Que cette équipe trouve ici toute notre gratitude et nos encouragements pour le chemin... qu'il reste à parcourir.

**Alain Trussart**, Président du Contrat de rivière.

(\*) liste des acteurs signataires en page 4

Courriel : [contactdibelloy@brabantwallon.be](mailto:contactdibelloy@brabantwallon.be)

# LES REMOUS

de la Gette



# Le programme d'actions 2008-2010 du Contrat de rivière

Dans le cadre de la signature récente du Contrat de rivière Gette, de nombreuses actions seront réalisées dans le bassin de la Gette.

Les réalisations engrangées ces dernières années constituent des acquis qui mèneront à de nouvelles initiatives. Voici les principales actions du programme.

Un plan de gestion piscicole sera élaboré pour rétablir les conditions propices au développement des populations de poissons.

## Améliorer la qualité des eaux



Une 2ème campagne d'analyses sera réalisée pour mesurer l'évolution de la qualité de 35 cours d'eau du bassin.

Une attention particulière sera accordée aux pollutions accidentelles (hydrocarbures, lisiers...).

Sous la houlette de l'IBW et de l'AIDE, de nombreux travaux d'assainissement seront entamés en 2009-2010. Après Jodoigne, poursuite de l'assainissement de la Grande Gette vers l'amont (à Ramillies). Démarrage de l'assainissement de la Petite Gette (Hélécine et Orp-Jauche), de la Bacquelaine (Lincent) et du Henrifontaine + Wansin (Hannut).



## Protéger le patrimoine



Les règlements généraux de police seront adaptés en fonction des atteintes observées le long des cours d'eau et les incivilités seront pourchassées.



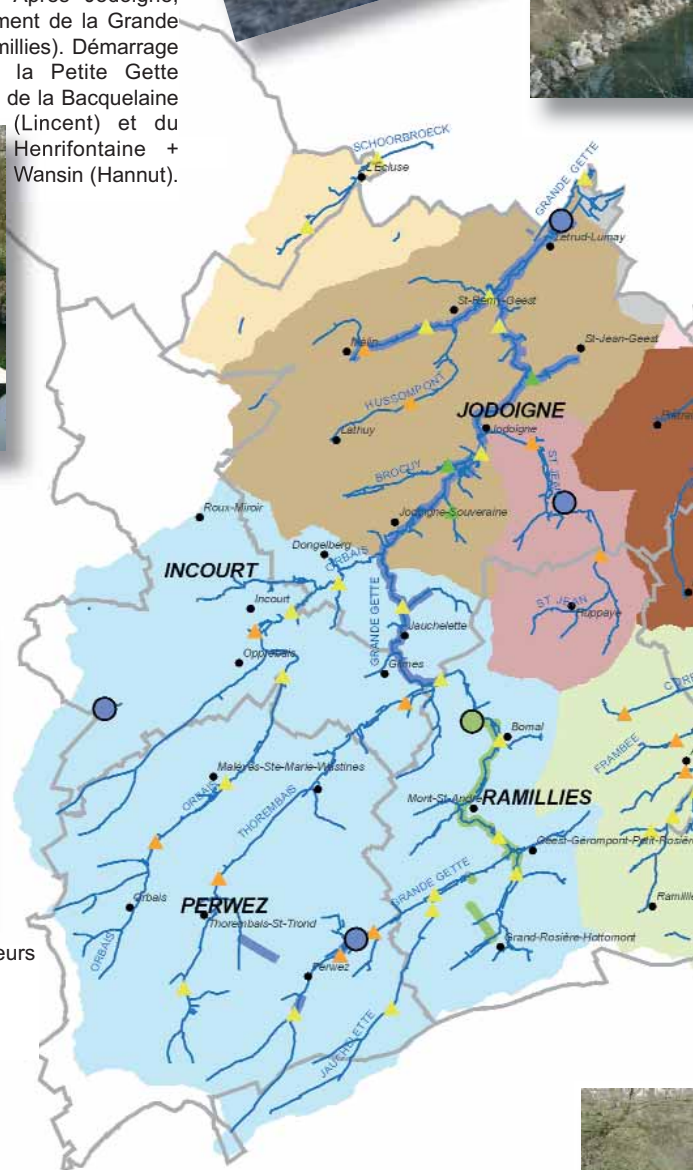
## Inciter les riverains à respecter davantage les cours d'eau



Les habitations riveraines rejetant leurs eaux usées dans les cours d'eau seront invitées à se mettre en règle avec la législation.



Les principaux dépôts de déchets (tontes de pelouse, gravats, fumiers...) le long des cours d'eau seront nettoyés (une soixantaine de sites prioritaires ont été identifiés).



Cartographie : COBRW (cellule Contrat de rivière)  
Fonds de carte : MRW - Centre Provincial de l'Agriculture et de la Ruralité  
Mise à jour : septembre 2008

\*: Station d'épuration collective (STEP)  
\*\*: L'Indice de Pollution Organique (IPO) est un indicateur de la qualité de l'eau

Photos : CR Gette

Masses d'eau	
	DG07R (Grande Gette amont)
	DG08R (R. St Jean)
	DG09R (Grande Gette aval)
	CG10R (Petite Gette amont)
	DG11R (R. de Gollard)
	DG12R (Petite Gette aval)
	DG13R (Schoorbroek)
	Autres

Qualité de l'eau	
	Mauvais (1 - 1,9)
	Médiocre (2 - 2,9)
	Moyen (3 - 3,9)
	Bon (4 - 4,59)
	Très bon (4,6 - 5)





# Gette et affluents

« Le contrat de rivière est signé par l'ensemble des acteurs publics et privés qui, dans le cadre de leur responsabilité, s'engagent à atteindre les objectifs fixés, et ce dans les délais raisonnables » (extrait de la Circulaire ministérielle du 20 mars 2001)

Des aménagements pilotes seront réalisés pour améliorer la diversité physique des cours d'eau (cascatelles, verdurisation des berges, plantations aquatiques...).

moine naturel lié aux cours d'eau

Des démarches seront entamées en vue de protéger les milieux naturels humides dans les fonds de vallées (une cinquantaine de zones humides dignes d'intérêt ont été identifiées).

Des sites appropriés seront identifiés pour aménager des bassins d'orage ou des zones d'expansion de crues. Les infrastructures déjà existantes seront entretenues.

## Réduire les risques d'inondations

Des travaux favorisant l'infiltration ou le stockage des eaux de pluie seront développés (parkings semi-filtrants,...).

Le dialogue sera renforcé avec les agriculteurs pour limiter les écoulements de boues.

La population du bassin sera informée et sensibilisée au moyen de publications, expositions, visites guidées,...

Le contrat de rivière continuera à soutenir la réalisation de projets locaux à l'initiative des communes et des associations.

## Associer la population aux efforts entrepris

004 -2005  
(99)  
(99)  
)  
5)

- STEP\* existante
- STEP\* adjugée ou en construction
- Collecteur existant
- Collecteur adjugé ou en construction

Le programme d'actions 2008-2010 complet est consultable dans chaque administration communale et sur le site Internet du contrat de rivière : [www.ccbw.be](http://www.ccbw.be)





## Liste des signataires, Villa du Hautsart - Mélin, le 2 juillet 2008

La Région wallonne, les Provinces du Brabant Wallon et de Liège, les Intercommunales IBW et AIDE, le Centre Culturel du Brabant Wallon, la Société Wallonne Des Eaux, les Communes de Beauvechain, Hannut, Hélécline, Incourt, Jodoigne, Lincient, Orp-Jauche, Perwez et Ramillies, Action Environnement Beauvechain, les Centres culturels de Jodoigne, Perwez et de la Vallée de la Nethen, les Chambres de Commerce et d'Industrie du Brabant Wallon, de Liège et de Verviers, le Club Plongée Nature d'Opprebaix, le Comité de réflexion sur l'environnement de Lincient, les Comités de remembrement de Lincient et de Orp-Jauche, les Commissions Provinciales des Monuments, Sites et Fouilles du Brabant wallon et de Liège, la Commission Provinciale Piscicole du Brabant wallon, la Confédération des Syndicats Chrétiens de Belgique, le Conservatoire Naturel d'Orp-Jauche, Coopération, recherche et animation du Brabant wallon de l'Est, Culturalité en Hesbaye brabançonne, l'Entente Nationale pour la Protection de la Nature, les Universités de Louvain, Gembloux, Bruxelles et Namur, la Fédération Générale des Travailleurs de Belgique, la Fédération des Jeunes Agriculteurs, la Fédération des Pêcheurs des deux Gettes, la Fédération sportive des Pêcheurs francophones de Belgique, la Fédération Wallonne de l'Agriculture, la Fondation Rurale de Wallonie, la Ligue des Familles, la Maison du Tourisme de la Hesbaye brabançonne, le Mouvement Ouvrier Chrétien, Natagora, les Onze Clochers de Ramillies, la Petite Jauce, l'Union wallonne des Agricultrices, l'Union Wallonne des Entreprises



SAR le Prince Laurent est accueilli par Jean-Paul Wahl, Bourgmestre de Jodoigne, et Alain Trussart, Président du Contrat de rivière

### Les étapes de l'élaboration du programme d'actions

- En 2003, élaboration du dossier préparatoire.
- Le 9 novembre 2004, la convention d'étude est signée à la Ferme de La Ramée, en présence de SAR le Prince Laurent et du Ministre Antoine.
- En 2005, un inventaire des atteintes aux cours d'eau est effectué en collaboration avec les Communes. Le Comité de rivière sélectionne ensuite les points noirs à résoudre en priorité (au nombre de 217).



- En 2006, des groupes de travail thématiques débattent des solutions à apporter et à intégrer dans un programme d'actions.
- En 2007, la Cellule de coordination formule des propositions d'engagements à chaque partenaire, afin de traduire les objectifs du contrat de rivière en actions concrètes à réaliser. La Commune de Ramillies rejoint le partenariat.
- Ce 2 juillet 2008, cérémonie officielle de signature du 1er programme d'actions du CR Gette.

### Les conditions pour réussir le programme d'actions

- Développer un climat propice au dialogue entre les différents acteurs concernés
- Encourager le développement de nouvelles approches et initiatives
- Valoriser les projets menés en partenariat entre les Communes et les représentants du monde associatif
- Recourir aux compétences et à la collaboration des acteurs supra communaux
- Informer et responsabiliser la population



## Une occasion unique pour faire connaître votre avis sur la gestion de l'eau en Région wallonne !

La Directive européenne cadre sur l'eau a été transposée dans notre législation par le biais du Code de l'eau.

L'article D28 du Code de l'Eau prévoit que les projets de plan de gestion (PPG) et les projets de programmes de mesures (PPM) soient élaborés pour chaque masse d'eau afin d'atteindre un bon état des eaux de surface en 2015.

Dans le cadre de l'enquête publique portant sur les PPG et les PPM, il est stipulé que le public doit pouvoir donner son avis (date limite : le 16 décembre 2008).

C'est pourquoi nous vous invitons à :

- Donner votre avis sur <http://environnement.wallonie.be/enquetes/epl2/index.asp>
- Passer le test : calculez votre empreinte aquatique personnelle sur <http://eau.wallonie.be>
- Vous rendre à l'Administration communale de Chaumont-Gistoux, le jeudi 13 novembre de 17h00 à 20h00, si vous souhaitez nous communiquer oralement vos remarques.



Pour en savoir plus sur l'enquête publique nous vous invitons à consulter le site <http://environnement.wallonie.be/>

"Les Remous de la Gette" est une publication du Centre culturel du Brabant wallon (Cellule Contrat de rivière). Tirage 25.000 exemplaires. Semestriel. Rédaction : Isabelle Delgoffe, Jean-Marie Tricot. Cartographie : Jérémie Guyon. Graphisme : Geneviève Hendrix. Imprimeur : JAC Offset. Le Contrat de rivière Gette et affluents est soutenu par le Ministère de la Région wallonne, les Provinces du Brabant wallon et de Liège et 9 communes du bassin versant de la Gette. Tél.: 010/62 10 53 Fax: 010/61 57 42 Mail: [contrat.riviere@ccbwb.be](mailto:contrat.riviere@ccbwb.be)